

Revenus 2014 : légère embellie

Plusieurs facteurs ont contribué l'année dernière à une hausse des revenus imposables des médecins libéraux, notamment des spécialistes, dont les cardiologues.

Les données issues des Associations Régionales Agréées des Professions Libérales (ARAPL) montrent une hausse des revenus des médecins par rapport à l'année 2013 où douze disciplines avaient vu leur résultat baisser ou stagner. C'était le cas des cardiologues libéraux qui, en dépit d'une hausse de 1,1 % de leurs recettes cette année-là, avaient vu leur bénéfice baisser de 1 %, s'établissant à 114 308 euros en moyenne, du fait d'une hausse des charges conséquentes. En 2014, 18 spécialisés voient leur bénéfice imposable progresser, dont la cardiologie avec un revenu moyen imposable de 123 000 euros. Plusieurs choses expliquent cette hausse.

D'une part, la quasi-totalité des spécialistes a bénéficié l'an passé de fruits de l'avenant 8 (réévaluation des actes techniques vers les tarifs cible de la CCAM et revalorisation ciblées d'actes cliniques, consultations des personnes âgées, extension du C2 notamment).

Par ailleurs, la quasi-totalité des spécialistes a touché une prime au titre de la Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP). Leur grande majorité n'étant concernée que par le volet organisation du cabinet a perçu en moyenne 1 129 euros. Seuls les gastro-entérologues et les cardiologues engagés dans la ROSP pour leur pratique clinique ont touché une prime moyenne de 2 100 euros en 2014.

Enfin, la stabilité des charges l'année dernière alliée à une hausse d'activité (+ 3 % de remboursements de soins de médecine spécialisée selon la CNAM) ont contribué aussi à cette légère embellie des revenus des médecins libéraux en 2014, qui ne retrouvent cependant pas les niveaux d'il y a quelques années.